

DROIT A L'IMAGE et RESPECT DE LA VIE PRIVEE

1) A l'école maternelle, des photos sont prises afin de créer la farde de vie de classe qui a pour but de créer un lien entre les parents et l'école, en permettant de suivre l'évolution des enfants dans les différents domaines d'apprentissage. Cette farde est à la disposition des parents. Ces photos sont argentiques et collées dans les cahiers ; elles restent donc domestiques.

Si les photos sont prises avec un appareil numérique, aucune copie n'en est gardée, ni par les soins de l'école, ni par le membre du personnel ayant pris des photos pour l'usage de l'école et au nom de celle-ci.

2) Dans le cadre des activités scolaires (en fonction des sections et des années : jeux, travaux en équipes, Saint-Nicolas, spectacles, anniversaires, cours, cours d'éducation physique, visites, animations, retraites, voyages de classe, classes vertes ou de neige, journées portes ouvertes, fête de l'école, compétitions sportives, ...) et parascolaires (repas de classe, activités artistiques [théâtre, danse, musique, ...], activités autorisées dans l'école [groupe Amnesty International, groupe de prière, Cercle politique, ...]), des photos numériques sont parfois réalisées par un membre du personnel.

Elles sont destinées à être publiées sur le site www.saintdominique.be. Notre site respecte la loi belge concernant le droit à l'image :

- les photos ne sont jamais des portraits individuels ;
- les photos ont un but didactique ou de démonstration (montrer ce qui se fait) ;
- toutes les photos des élèves sont éliminées du site au bout de deux ans de présence ;
- aucune copie des photos n'est gardée par les soins de l'école ni par le membre du personnel ayant pris des photos pour l'usage de l'école et au nom de celle-ci ;
- il n'est pas possible de déposer des commentaires sur cette partie du site.

La finalité de ces photos est l'information des parents et élèves (actuels et/ou potentiels) sur le fonctionnement de l'école. Le site est une vitrine de nos activités. Le site est accessible à toute personne naviguant sur le Web et est accessible à partir de moteurs de recherche ; les images sont exclues de l'indexation via un moteur de recherche.

3) Si des photos devaient être utilisées dans une brochure présentant [une section de] l'école, les personnes qui s'y trouveraient seraient contactées individuellement.

4) Les « photos de classe » consistent en des portraits individuels numériques réalisés par une société spécialisée. Elles sont vendues par l'intermédiaire de l'école, sous une forme argentique.

L'école ne rend pas ces photos disponibles pour les autres élèves ; l'école n'est pas responsable de la conservation et de l'utilisation des photos par la dite société.

A cette occasion, une photo de groupe de toute la classe est prise et vendue dans les mêmes conditions.

La finalité des « photos de classe » est d'offrir aux enfants de la classe, à leurs parents et à leur titulaire, un souvenir de classe.

5) Le pouvoir Organisateur a signalé à la Commission de la vie privée son initiative de prendre et diffuser des photos sur Internet.

6) Vous êtes averti(e)(s) que vous avez le droit de refuser, sans motivation, que votre enfant soit pris en photo.

Toutefois, dans ce cas, votre enfant est invité à le rappeler au membre du personnel ou au condisciple qui prendrait des photos au cours d'une activité, et à éviter de lui-même de se placer en évidence dans des photos prises dans un lieu public (par exemple, lors d'une visite). Vous avez le droit, si vous donnez votre accord, de le retirer, par une lettre ou un courriel adressé(e) à la Direction de la section concernée.

Vous avez le droit de demander une rectification des données ou de leur utilisation, et notamment de vous opposer à une utilisation qui ne correspondrait pas à ce qui a été annoncé. Vous pouvez disposer de la *Recommandation d'initiative concernant la diffusion d'images (A/2007/033)* de la Commission de la Protection de la Vie Privée soit sur son site, soit sur notre site, soit auprès de nous-mêmes.

7) La Commission de la protection de la vie privée recommande de prendre l'avis de l'enfant lorsqu'il a atteint l'âge de discernement soit aux alentours de 12-14 ans. Si c'est le cas, nous invitons votre enfant à s'exprimer par l'apposition de sa propre signature sur ce document.

8) Les responsables, auxquels vous pouvez vous adresser pour des renseignements, sont : pour l'école fondamentale Monsieur Jean-François Moosen (il peut être jointe au numéro 02/240 16 39) ; pour l'école primaire : Monsieur Ilir Strazimiri (il peut être joint au numéro 02/240 16 19).

9) Il va de soi que les élèves sont soumis au même droit et ne peuvent, sans autorisation des personnes concernées, ni prendre ni publier (diffusion par *blue tooth*, sur un site ou blog, sur papier, par Internet ou tout autre moyen) des photos de condisciples ou de professeurs, dans le cadre des activités scolaires et parascolaires.

La diffusion d'images de condisciples ou de professeurs prises en dehors de ce cadre reste également soumise au respect de la loi.